

AUTORISATION PARENTALE - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ (16-18 ans)

Document à présenter par votre enfant à l'entrée du festival accompagné d'une copie de votre pièce d'identité. En l'absence de ce document dûment complété, l'organisation du festival **Le Gros Tonneau** ne pourra pas permettre l'accès du site à votre enfant même s'il est muni d'un billet. Merci de votre compréhension.

Je soussigné (e) (nom et prénom du représentant légal) :
Demeurant à (adresse complète): Numéro de téléphone où je peux être joint toute la journée :
Représentant légal de l'enfant mineur (nom et prénom de l'enfant) :
Né(e) le (date et lieu de naissance) :
Demeurant à (adresse complète):
,
 autorise à participer au festival Le Gros Tonneau vendredi 1er mai et/ou samedi 2 mai 2026 à Artonne. reconnais que l'association Canard Zébré, organisatrice du Gros Tonneau décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance. renonce également dès aujourd'hui à faire valoir toutes revendications de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant pendant Le Gros Tonneau, dans le cadre de la participation de mon enfant mineur à la manifestation.
 déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.
 m'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l'association Canard Zébré. autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.
 reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant mineur puisse participer au festival Le Gros Tonneau.
Fait en deux exemplaires à le/
Signature du responsable légal du mineur précédée de la mention « lu et approuvé » et

accompagnée d'une copie de pièce d'identité en cours de validité à présenter obligatoirement à

la billetterie du festival.